

# Réintégration des ex-associés de Boko Haram

## Perspectives de la région de l'Extrême Nord du Cameroun

Par **Saïbou Issa** et **Nadine Machikou**  
Février 2019

Les discours et les paradigmes prédominants qui définissent les dynamiques d'adhésion et de départ des organisations terroristes, fournissent d'amples informations sur les initiatives visant à stabiliser les sociétés par la gestion et la prise en charge des personnes associées à ces groupes. Les défis liés à la mise en œuvre de cadres contradictoires en vue de la réintégration de ces individus sont particulièrement visibles dans la gestion des personnes associées à Boko Haram, un groupe dont les origines sont tant religieuses qu'économiques, sociologiques et politiques. Au Cameroun, cette difficulté vient s'ajouter à l'hétérogénéité des approches, stratégies et politiques élaborées à tous les niveaux, et à la pluralité des acteurs impliqués, notamment les forces de défense et de sécurité, les services de renseignement, la justice pénale, les autorités administratives, traditionnelles et religieuses, les organisations de la société civile, les universitaires et les partenaires multilatéraux et bilatéraux.

Le morcellement sémantique des politiques élaborées accentue l'inefficacité de leur mise en œuvre et favorise l'exacerbation des tensions et des frustrations des acteurs engagés sur le front de ces crises. Il existe un large éventail de termes dont la signification varie de l'anglais au français, dans les documents de politique et dans le langage courant. Il s'agit des

concepts de déradicalisation, contre-radicalisation, désengagement, désarmement, démobilisation et réhabilitation. Ces termes désignent le plus souvent un ensemble de procédés qui vise à neutraliser le soutien ou l'engagement vis-à-vis de l'extrémisme violent et à réintégrer les ex-associés de Boko Haram dans la société. La multitude de termes utilisés pour décrire les ex-associés de Boko Haram est tout aussi foisonnante, et comprend « les rendus », « les retournés », « les déserteurs », « les désengagés », « les repentis », « les désillusionnés », « les déradicalisés », « les réadaptés », et les « traumatisés ».<sup>1</sup> Au Cameroun, les termes « ex-combattants », « ex-otages »<sup>2</sup> et « ex-associés » sont les plus courants, tandis qu'au Niger on parle des « repentis » et des « réhabilités ».

Le Cameroun est le dernier pays de la région du Bassin du Lac Tchad à avoir enregistré des redditions volontaires des personnes associées à Boko Haram. La mise en œuvre d'une approche adaptée au contexte camerounais est en cours. Le présent exposé vise à apporter plus de précisions sur ce processus. Il procède, d'une part, à une évaluation des stratégies et des politiques nationales et régionales élaborées au Cameroun à l'aune des expériences vécues par les communautés affectées par Boko Haram et les personnes détenues du fait de leur association à ce groupe terroriste et propose, d'autre part, des

1 Voir par exemple Abdelasiem El Difraoui et Milena Uhlmann, « Prévention de la radicalisation et la déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois », *Politique étrangère*, n° 4 (Hiver 2015), p. 171–182 ; Thierry Toutin, « Dé-radicalisation ou désengagement », *Criminalistique*, n° 1 (2018), p. 63–66.

2 Les « ex-otages » désignent les centaines de personnes revenues à Mozogo, dont plusieurs femmes et enfants qui ont été provisoirement installés à Zamaï sous la supervision du personnel humanitaire.

recommandations aux acteurs impliqués aux niveaux communautaire et national. Des références sont faites à l'expérience du Niger, à des fins de comparaison.

Le présent document s'inspire des entretiens approfondis menés en octobre 2018 auprès des forces de sécurité, des autorités politiques et des acteurs humanitaires et universitaires à Mora et à Maroua dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun, dans la région de Diffa et à Niamey au Niger. Ces échanges sont conduits à travers un guide d'entretien semi-structuré et ont été menés auprès des responsables des communautés situées dans les régions affectées par les recrues de Boko Haram, auprès des autorités militaires en charge de la surveillance des ex-combattants dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun, et des personnes retenues dans des centres de détention pour leur association présumée à Boko Haram. De nombreux rapports et études ont été rassemblés et analysés. Conformément à la terminologie adoptée par la stratégie régionale de la Commission du bassin du lac Tchad pour les zones affectées par Boko Haram, les termes personnes « associées à » Boko Haram et « ex-associés » sont utilisés dans ce document pour désigner des personnes ayant été en contact avec Boko Haram ou l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL), y compris les acteurs, les sympathisants et les victimes.<sup>3</sup>

## AMÉNAGER UN CADRE COMMUN DANS LE CONTEXTE RÉGIONAL

Selon la stratégie régionale, la situation dans le bassin du lac Tchad est caractérisée par « trois crises distinctes, mais interdépendantes et se renforçant

mutuellement, ont convergé dans un même lieu : un déficit de développement structurel et persistant ; une rupture du contrat social qui s'est manifesté par l'anarchie et une insurrection extrémiste violente ; un désastre environnemental qui ne peut être interrompu, mais qui nécessite de l'attention et des ressources pour en atténuer l'impact sur les personnes et les aider à absorber les chocs et à s'adapter avec le temps. »<sup>4</sup>

Dans un environnement marqué par une grande fluidité économique et culturelle aux frontières, d'une part, et par les efforts consentis par les États pour renforcer leur souveraineté à ces frontières, d'autre part, les autorités publiques qui cohabitent dans la région du bassin du lac Tchad ont longtemps accusé un déficit d'infrastructures, d'équipements et de personnel adéquats pour garantir une sécurité et une administration efficaces des zones frontalières. En réalité, les véritables vecteurs de la menace sécuritaire restent l'incapacité des États à apporter des solutions aux problèmes quotidiens des acteurs locaux, l'accentuation des risques dans les zones sous étude et la vulnérabilité des profils sociaux dans les communautés affectées par l'extrême pauvreté, l'exclusion sociale, le manque d'opportunités d'emploi au niveau local pour les jeunes et l'absence de l'autorité de l'État.<sup>5</sup> La cohabitation aux frontières d'ethnies et de nationalités différentes constitue également un déterminant.<sup>6</sup> Dans une logique quasi cyclique, les rivalités intercommunautaires et la criminalité transfrontalière ont tiré profit des infractions, des migrations transnationales et de la solidarité pour impliquer les citoyens d'un pays voisin dans un conflit local ou dans la formation de groupes armés, en vue de commettre des attaques à main armée et échapper à la justice. La faiblesse de la coopération entre les forces de sécurité régionales a longtemps favorisé la criminalité transfrontalière.<sup>7</sup>

3 [L]e terme « association » ou « associé à » doit être utilisé dans un sens large pour désigner toutes les personnes (quel que soit leur âge réel, leur relation, leur genre, etc.) placées sous la responsabilité des autorités (en détention ou autrement), et soupçonnées d'avoir été en contact avec Boko Haram ou l'EIIL, sans préjuger de la nature de leur relation avec Boko Haram ou l'EIIL. Dans ce contexte, le terme « associé à » peut également s'appliquer, par exemple, aux femmes et aux enfants victimes de Boko Haram ou de l'EIIL.

« Annex 3: LCBC - AUC Sub-Strategy for Screening, Prosecution, Rehabilitation and Reintegration » [Annexe 3: CBLT - CUA Sous-stratégie pour le triage, la poursuite, la réhabilitation et la réinsertion], p.d., p. 2 (copie conservée par les auteurs) (ci-après dénommée stratégie annexe 3).

4 Commission du bassin du lac Tchad, « Stratégie régionale pour la stabilisation, le rétablissement et la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par la crise Boko Haram », août 2018, p. 7 (copie conservée par les auteurs).

5 Reda Benkirane, « Radicalisation, violence et (in)sécurité : ce que disent 700 Sahéliens », Centre pour le dialogue humanitaire, 20 octobre 2015, <https://www.sahel-frontieres.org/en/publications/analysis/perception-studies?download=24:etude-des-perceptions-radicalisation-violence-insecurite>.

6 Nadine Machikou et Claude Lindjuom Mbowou, « Rapport national : Cameroun ; Études des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel », Centre pour le dialogue humanitaire, p.d., <https://www.sahel-frontieres.org/en/publications/analysis/perception-studies?download=9:cameroun-diffusion-pnud> (ci-après dénommé Rapport sur l'insécurité et l'extrémisme violent au Cameroun).

7 Voir Saïbou Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme de grand chemin dans le Bassin du Lac Tchad* (Paris : Karthala, 2012) ; Saïbou Issa, *Ethnicité, frontières et stabilité aux confins du Cameroun, du Nigeria et du Tchad* (Paris : L'Harmattan, 2012).

L'influence de Boko Haram s'est rapidement répandue dans ces zones périphériques peu surveillées, où les services publics sont inadaptés et où les autorités traditionnelles, familiales, religieuses et économiques s'entrecroisent, s'entrechoquent ou se développent en vase clos, en menant chacune leurs propres activités le long de ces frontières poreuses. Pour ces raisons, la crise sécuritaire provoquée par Boko Haram s'est heurtée à une riposte régionale organisée essentiellement autour de la Force multinationale mixte (FMM), qui a été créée en 2012 pour renforcer la coopération militaire dans la lutte contre Boko Haram.<sup>8</sup> La FMM et les forces nationales ont atteint certains objectifs sécuritaires certes, mais les revendications communautaires et les problèmes de développement restent un défi à relever.

Dans ce contexte, une stratégie régionale a été adoptée à Abuja le 30 août 2018. Fort des similitudes observées dans les expériences des communautés riveraines du bassin du lac Tchad, la stratégie repose sur neuf piliers prioritaires et vise à élaborer des politiques et des programmes pertinents pour garantir, à court et à moyen terme, la stabilisation et le développement de la région du bassin du lac Tchad. Le troisième pilier est consacré au désarmement, à la démobilisation, à la réhabilitation, à la réinsertion et à la réintégration (DDRRR) des personnes associées à Boko Haram. Les objectifs stratégiques y relatifs sont présentés dans une annexe qui fournit également un contexte plus large et les définitions des termes.<sup>9</sup> Contrairement au titre de ce pilier, l'annexe présente une approche axée sur le triage, la poursuite, la réhabilitation et la réintégration (TPRR), et explique que les initiatives de désarmement et de démobilisation ne s'appliquent pas formellement à Boko Haram, puisque ce groupe figure sur la liste des organisations terroristes du Conseil de sécurité des Nations Unies et qu'il n'existe aucun accord collectif signé avec un État pour régir le dépôt volontaire des armes.

La différence entre les cadres DDRRR et TPRR est due, en partie, à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une succession rapide de résolutions contenant des approches nuancées. En mars 2017, la Résolution 2349 encourageait les gouvernements « à élaborer et mettre en œuvre, en y incluant des stratégies de poursuite judiciaire si nécessaire, une stratégie régionale coordonnée axée sur des initiatives de désarmement, de démobilisation, de déradicalisation, de réintégration et de réadaptation transparentes, inclusives et respectueuses des droits de l'homme en faveur des personnes associées à Boko Haram et à l'EIIL. »<sup>10</sup> Neuf mois plus tard, en décembre 2017, la Résolution 2396 recommandait l'élaboration de stratégies de poursuite, de réadaptation et de réintégration des terroristes présumés.<sup>11</sup> Des efforts de programmation sont en cours dans la région, afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie régionale, avec l'appui de l'Union africaine, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ces directives visent à accompagner les efforts des gouvernements de la région dans la formulation de leurs politiques. Or, les politiques élaborées aux niveaux national et local sont déjà en cours de mise en œuvre et leur formulation est incompatible avec la stratégie régionale. Pour évaluer les opportunités et les défis liés à une mise en œuvre efficace de la stratégie régionale, deux perspectives doivent être prises en compte : les politiques et stratégies régionales, et les expériences communautaires. Dans les deux cas, une dimension régionale et extérieure façonne et influence les politiques, les stratégies et les approches.

En effet, dans la mesure où les rapports indiquent que des milliers de jeunes ont rejoint Boko Haram, le nombre de redditions détermine le succès des politiques conçues pour prendre en charge les ex-associés à cette organisation terroriste.<sup>12</sup> Cependant, la forte tendance des politiques à privilégier leur

8 Commission du bassin du lac Tchad, communiqué final du 14<sup>ème</sup> sommet des chefs d'État et de gouvernement, 30 avril 2012, [http://www.cbtl.org/sites/default/files/communique\\_final\\_14\\_sommet\\_fr.pdf](http://www.cbtl.org/sites/default/files/communique_final_14_sommet_fr.pdf) (en français). Voir Conseil de sécurité des Nations Unies, « Discours du président du Conseil de sécurité », S/PRST/2015/14, 28 juillet 2015, p. 2.

9 Stratégie annexe 3.

10 Conseil de sécurité des Nations Unies, S/RES/2349, 31 mars 2017, parag. 29.

11 Conseil de sécurité des Nations Unies, S/RES/2396, 21 mars 2017, parag. 29–41.

12 Joan Tilouine, « Le Cameroun face au pari des 'désengagés' de Boko Haram », *Le Monde*, 22 mai 2018.

réintégration, peine à se démarquer des approches centrées sur la sécurité.<sup>13</sup> L'« exploitation » des personnes qui disposent d'informations sur le mode opératoire de Boko Haram est non seulement un mécanisme de renseignement efficace pour éclairer la conduite des opérations transfrontalières de la FMM contre ce groupe armé, mais correspond également à l'approche pragmatique adoptée dans la stratégie régionale. Toutefois, dans de telles circonstances, la juxtaposition des opérations militaires et des redditions soulève la question du caractère volontaire du désengagement. Par conséquent, il est plus difficile pour les autorités publiques et judiciaires de traiter le cas des capitulards, qui sont difficiles à distinguer des personnes capturées sur le champ de bataille.

## UNE RÉPONSE NATIONALE AU CAMEROUN À BÂTONS ROMPUS

La transition du statut d'associé de Boko Haram à celui de civil est un processus graduel qui est généralement initié par les autorités nationales et locales. En effet, le discours sur la sécurité a longtemps perdu de vue la nécessité d'une approche axée sur la réconciliation, la paix et le développement. Les déclarations de guerre virulentes lancées par Boko Haram ont favorisé l'adoption de lois et de mécanismes de surveillance depuis le sommet<sup>14</sup> qui, à leur tour, a entraîné une militarisation intensive.

Au Cameroun, une politique nationale de prise en charge des déserteurs de Boko Haram commence à être institutionnalisée, mais elle reste lente. C'est le 30 octobre 2017, que le gouverneur de la région de l'Extrême Nord, Midjiyawa Bakary, s'est engagé le premier en faveur de la promotion des défections, en s'inspirant des expériences des pays voisins.<sup>15</sup> Il a conçu son approche opérationnelle sur le modèle utilisé dans la région de Diffa au Niger, en mettant

l'accent sur la déradicalisation, la socialisation et une cure contre le lavage de cerveau. Le gouverneur Midjiyawa Bakary a reconnu qu'il s'agit d'un processus à long terme qui requiert l'assistance de psychologues, de psychiatres et autres médecins.<sup>16</sup> L'idée de se focaliser sur la déradicalisation s'est imposée au fil des réunions, et des campagnes de sensibilisation ont été menées par les autorités administratives et traditionnelles. Cette approche semble être une option plus viable pour les communautés qui se montrent réticentes à l'idée d'accueillir des personnes qualifiées par les autorités « d'anciens membres de la secte islamiste » ou « d'anciens djihadistes. »<sup>17</sup> Le gouverneur a déclaré que la phase de triage peut servir « à repérer ceux qui savent utiliser une arme et à dégager les responsabilités, avant l'arrivée des experts pour une enquête plus approfondie. »<sup>18</sup>

Grâce, en partie, à l'approche du gouverneur Midjiyawa Bakary et avec l'appui des autorités traditionnelles et des parents, environ 50 ex-associés ont été réintégrés. En raison de l'insuffisance des infrastructures de logement, ces ex-combattants, leurs épouses et enfants, ont été renvoyés dans leurs communautés respectives. Les retournés se sont engagés devant leur communauté villageoise, en jurant sur le Coran, à abandonner toute activité criminelle et à cesser toute interaction avec Boko Haram. Les jeunes ayant assisté à cette démarche de repentance publique, ne semblent pas y prêter foi. Ils ont exprimé leur désapprobation dans plusieurs entretiens. « S'ils craignaient Dieu, ils n'auraient pas suivi les démons de Boko Haram », a déclaré l'un d'eux. « La place d'un meurtrier c'est en prison », a poursuivi un autre. « En rejoignant Boko Haram, ils ont aussi juré sur le Coran de rester fidèles au groupe, sous peine de subir la colère divine. N'est-ce pas sur le même Coran qu'ils jurent aujourd'hui ? ». Et encore : « Ils n'ont rien appris sur la religion là-bas, tout au contraire. Ils doivent être ré-islamisés avant d'être autorisés à tenir le Coran. »

13 Rapport sur l'insécurité et l'extrémisme violent au Cameroun.

14 Léon Koungou, *Boko Haram, Le Cameroun à l'épreuve des menaces* (Paris: L'Harmattan, 2014).

15 Voir Marie Malzac, « Le Cameroun veut 'déradicaliser' les anciens combattants de Boko Haram », *La Croix Africa*, 3 novembre 2017, <https://africa.la-croix.com/cameroun-veut-deradicaliser-anciens-combattants-de-boko-haram/>.

16 Jean Marie Nkoussa, « Cameroun – Midjiyawa Bakary (gouverneur Extrême-Nord) : 'Les 50 ex-combattants de Boko Haram sont tous casernés et interrogés' », *Actu Cameroun*, 2 novembre 2017, <https://actu cameroun.com/2017/11/02/cameroun-midjiyawa-bakary-gouverneur-extreme-nord-50-ex-combattants-de-boko-haram-casernes-interrogés/>.

17 Jean B. Mbonki, « Le management de la communication par les administrations préfectorales en contexte d'insécurité due au terrorisme », Institut supérieur de Management public, ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, 2016.

18 Voir Malzac, « Le Cameroun veut 'déradicaliser' les anciens combattants de Boko Haram ».



En décembre 2017, les autorités ont décidé de transférer les retournés au quartier général de la FMM à Mora, compte tenu de la menace qu'ils représentent. Depuis, 246 membres de leur famille, qui les accompagnent, sont retournés dans leurs villages d'origine, et 84 ex-combattants sont détenus à Mora. Dans le centre de détention, les frustrations vont croissant. Outre l'oisiveté, les tentatives d'évasion qui prospèrent ou échouent et les soupçons de communication avec Boko Haram, ces détenus, qui ont pour la plupart participé à des actes de violence armée, montrent des signes de lassitude, voire d'irritation, car les promesses de réintégration tardent à se matérialiser.

En réalité, la réponse publique se caractérise par un important enchevêtrement d'approches sécuritaires et administratives, qui reposent sur le niveau de risque que ces individus pourraient représenter. La plupart des détenus sont incarcérés pour avoir commis des actes de terrorisme ou pour avoir été complices de tels actes. Au Niger comme au Cameroun, les déserteurs sont détenus dans des camps militaires ou militarisés à Goudoumaria et à Mora, qui fonctionnent comme des prisons, alors que le document-cadre du Niger stipule que le « site de cantonnement n'est ni une prison ni un centre de détention. Il s'agit d'un lieu de transition vers la réinsertion sociale des anciens membres [de Boko Haram]. Dans ce centre, tous les droits et libertés reconnus seront respectés. » La détention dure depuis deux ans et aucune réintégration n'est intervenue jusqu'ici. Par ailleurs, le caractère involontaire de la détention rend quasi impossible la coexistence entre les ex-associés, les membres réhabilités et les populations sans recourir à la réponse judiciaire, qui est au cœur des politiques de lutte contre le terrorisme.

En marge des efforts du gouverneur Midjiyawa Bakary, des initiatives ont vu le jour au niveau ministériel, mais

n'ont pas été suivies d'effets. Le ministère de la Santé a créé une unité de déradicalisation qui bénéficie d'une attention limitée. Au cours du Conseil de cabinet du 10 janvier 2018, le ministre de la Jeunesse et de l'Éducation civique a exposé les outils dont dispose son administration pour faciliter la déradicalisation et la resocialisation des anciens membres de Boko Haram. En février 2018, un comité interministériel a été créé par le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, dans le but de coordonner les actions visant à déradicaliser et resocialiser les anciens membres de Boko Haram.<sup>19</sup> Paul Atanga Nji, ministre de l'Administration territoriale, a expliqué que cette initiative visait à réhabiliter les « repentis » dans des locaux spécialement conçus à cette fin.<sup>20</sup> La mise en œuvre de cette initiative a été plusieurs fois différée.<sup>21</sup>

Même s'il subsiste des attaques sporadiques dont le taux de létalité a considérablement baissé, les victoires militaires engrangées grâce à la neutralisation formelle des combattants et la déterritorialisation progressive de Boko Haram se sont avérées efficaces, même dans les cas où l'abandon de l'extrémisme violent semblait inimaginable.<sup>22</sup> La repentance est perçue comme un cheval de Troie pour masquer de futures attaques terroristes. C'est pourquoi la main tendue des autorités camerounaises semble limitée, au regard de leur volonté d'absoudre les insurgés et les réintégrer dans la société. De plus, la stratégie régionale distingue clairement les personnes passibles de poursuites de celles qui doivent être réadaptées ou réintégrées. Ce qui laisserait aux ex-combattants le choix « entre une mort lente en prison et une mort rapide au combat » ;<sup>23</sup> une situation qui pourrait dissuader les associés de se rendre.

Le 30 novembre 2018, un décret du président de la République du Cameroun a créé un Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (CNDDR) des ex-combattants de Boko Haram

19 Décision n° 00028/D/MINATD/SG/DAP, février 2018.

20 Voir « Des mesures pour assurer une réintégration sociale des anciens combattants de Boko Haram », Agence Cameroun Presse, 30 août 2018, <https://agencecamerounpresse.com/des-mesures-pour-assurer-une-reintegration-sociale-des-anciens-combattants-de-boko-haram/attachment/5450/>.

21 International Crisis Group, « Extrême-Nord du Cameroun : nouveau chapitre de la lutte contre Boko Haram », *Africa Report*, n° 263 (14 août 2018), p. 12, [https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun\\_0.pdf](https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun_0.pdf).

22 Pour une politique capable de triompher de la violence par la grâce politique, une démarche difficile, voire impossible, voir Sandrine Lefranc, *Politiques du pardon* (Paris: PUF, 2002).

23 Joseph Vincent Ntuda Ebodé et al., « Le conflit Boko Haram au Cameroun. Pourquoi la paix traîne-t-elle ? », *FES Peace and Security Series*, n° 21 (décembre 2017), p. 28, <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/14202.pdf>.

et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.<sup>24</sup> Le Comité est une solution politique qui reflète les engagements pris par le président Paul Biya pendant sa prestation de serment le 6 novembre 2018. L'objectif semble être la désescalade de la crise à laquelle la nation est confrontée. La création du Comité a suscité diverses réactions. Certains observateurs de la lutte contre Boko Haram ont salué la main tendue du président Biya, qui a résolument opté pour le pardon et la resocialisation de tous les insurgés désireux de déposer volontairement les armes.<sup>25</sup> Pour d'autres, il s'agit du cadre d'action tant attendu par l'État et les partenaires nationaux et internationaux pour mettre en œuvre une synergie d'actions présentes et futures et pour fournir un appui humanitaire aux victimes ou aux communautés. D'autres encore ont considéré cette initiative comme un acte de diversion face aux défis actuels, dont les ressorts sont essentiellement politiques (c'est le cas de la crise dans les régions anglophones et du dialogue avec les sécessionnistes) et socioéconomiques (la radicalisation étant perçue comme une conséquence de l'exclusion).

Certains aspects de l'approche suscitent un certain nombre d'interrogations. L'une de ces questions

porte sur l'ambiguïté de la relation entre le travail du Comité, la loi portant répression des actes de terrorisme et le rôle du système judiciaire. Même si le mot « amnistie » n'est pas utilisé, la décision de ne pas inclure le ministère de la Justice dans le conseil d'administration du Comité renforce ces interrogations. Dans le processus de promotion du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR), le rôle du pouvoir judiciaire reste équivoque. La loi anti-terroriste de 2014, qui d'après l'avis général doit être révisée, prévoit des poursuites à l'encontre de tous les terroristes présumés, mais la répression du terrorisme expose les acteurs du système judiciaire à de nouveaux défis difficiles à gérer en raison de la multitude des affaires et de leur complexité. Le système de justice camerounais semble pour l'instant orienté vers une logique répressive et reste peu préparé à explorer les mécanismes de la justice transitionnelle.

Le Niger explore actuellement l'option de l'amnistie. Le 22 décembre 2016, Mohamed Bazoum, ministre d'État en charge de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses a annoncé qu'une amnistie serait offerte à ceux qui déposent les armes.<sup>26</sup> Le recours à l'amnistie

24 ARTICLE 2 : (1) Le Comité a pour mission d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désireux de répondre favorablement à l'offre de paix du Chef de l'État en déposant les armes.

À ce titre, il est chargé notamment :

(1) En matière de désarmement :

- d'accueillir et de désarmer les ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- de collecter, de répertorier et de stocker les armes et munitions remises volontairement par les ex-combattants ;
- de prendre toutes les dispositions appropriées pour la destruction desdites armes, munitions et explosifs, en liaison avec les administrations compétentes.

(2) En matière de démobilisation :

- de mettre en place des sites de cantonnement des ex-combattants et d'en assurer la gestion ;
- d'assurer l'encadrement des ex-combattants ;
- d'apporter une assistance multidimensionnelle aux ex-combattants dans le cadre de leur préparation à un retour à la vie civile.

(3) En matière de réintégration :

- de prendre les dispositions nécessaires à la déradicalisation des ex-combattants ;
- de mener des actions de sensibilisation et d'apporter une assistance multidimensionnelle aux communautés d'origine aux fins de faciliter la réintégration des ex-combattants ;
- d'aider à la réinsertion dans la vie civile des ex-combattants, notamment par l'organisation, la formation, la mise à disposition d'outils ou moyens de production et l'assistance à la création d'activités génératrices de revenus.

Décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, p.d., <https://www.prc.cm/en/multimedia/documents/6765-decree-no-2018-719-of-30-11-2018-nddrc>.

25 Emmanuel, « Disarmament Committee: Fai Yengo Francis Takes Command » [Comité de désarmement : Fai Yengo Francis prend le commandement], *Cameroon Tribune*, 14 décembre 2018, <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/23014/fr.html/disarmament-committee-fai-yengo-francis-takes-command>.

26 Seidik Abba, « Niger : 'La victoire sur Boko Haram ne sera pas que militaire' », *Le Monde*, 18 avril 2017, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/16/niger-la-victoire-sur-boko-haram-ne-sera-pas-que-militaire\\_5112184\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/16/niger-la-victoire-sur-boko-haram-ne-sera-pas-que-militaire_5112184_3212.html).

Le gouvernement a adopté une nouvelle approche qui consiste à accueillir et à réintégrer tous les combattants désireux de se rendre et de retrouver une vie normale au sein de la société... Les autorités souhaitent saisir cette opportunité pour accélérer le processus de reddition, afin de réduire l'état de belligérance et normaliser la situation dans la région. Grâce à cette opération, les jeunes nigériens engagés dans cette folle aventure pourront être progressivement récupérés et libérés de l'emprise de la secte terroriste, ouvrant ainsi au pays une voie de sortie de la crise [Boko Haram] qui, après tout, est un problème nigérian.

Ministère nigérien de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses, « Document Cadre de prise en charge de la reddition des éléments de Boko Haram », décembre 2016, p. 3 (copie conservée par les auteurs).

traduit la position du gouvernement nigérien dont le président, Mahamadou Issoufou, a pris la pleine mesure de la vulnérabilité socioéconomique des résidents de la région du bassin du lac Tchad, qui est le principal vecteur de l'extrémisme violent à travers Boko Haram.<sup>27</sup> L'annonce du ministre a provoqué le retour de près de 200 associés non armés de Boko Haram, qui sont recueillis dans le centre de déradicalisation et de réintégration de Goudoumaria.<sup>28</sup> Comme alternative à l'emprisonnement, l'État garantit aux ex-associés de Boko Haram un logement, la sécurité et l'accès aux programmes de formation et de réadaptation qui favorisent leur réintégration dans la société.<sup>29</sup>

Outre les pensionnaires du centre de Goudoumaria, environ 1.300 combattants capturés avec leurs armes ont été remis aux autorités judiciaires de Niamey après un premier passage, pour la plupart, dans un centre de détention militaire dénommé centre de contre-terrorisme de Diffa.<sup>30</sup> Compte tenu du faible taux de reddition volontaire par rapport au nombre estimatif de Nigériens recrutés par Boko Haram au plus fort de la crise, l'offre d'amnistie d'un an a été prolongée.<sup>31</sup> Cependant, l'abandon des poursuites judiciaires contre les ex-associés est une hypothèse inenvisageable par les juges nigériens, qui y voient une négation flagrante des droits des victimes.<sup>32</sup> Selon un juge, « les camps sont un jeu de patience qui couvre un problème plus général : les politiques de réintégration ne vont-elles pas encourager les gens à rejoindre Boko Haram ? C'est un problème moral, mais aussi une question de justice pour les victimes. »<sup>33</sup>

Contrairement à la stratégie régionale, qui s'applique à l'ensemble des associés de Boko Haram, le décret

présidentiel du Cameroun cible uniquement les ex-combattants. À cet égard, il s'apparente à la Haute autorité à la consolidation de la paix au Niger, qui s'inscrit dans un processus transitionnel. Les politiques en vigueur au Cameroun et au Niger distinguent les personnes qui se rendent volontairement pour échapper à la faim ou à cause des victoires territoriales remportées par l'armée, des individus arrêtés sur le champ de bataille ou dénoncés. Toutefois, le dépôt des armes ne traduit pas nécessairement la reddition ou la repentance.

Le triage est un préalable à toute initiative visant à instaurer un dialogue avec les communautés camerounaises, afin d'adopter un modèle de réintégration accepté par tous. Dès novembre 2018, un système informel de triage des retournés a commencé à prendre forme. Trois catégories de personnes revenues des zones contrôlées par Boko Haram au Nigeria ont été identifiées : 84 ex-combattants ; 914 ex-otages, dont 235 chefs de famille et leurs parents ;<sup>34</sup> et environ 600 ex-associés.<sup>35</sup> Le rôle joué par chacune de ces personnes au sein de Boko Haram est incertain, mais tout porte à croire que bon nombre de ces retournés étaient des ex-combattants ou des personnes impliquées dans la préparation et l'exécution des attaques. En plus de la centaine de détenus de la FMM en attente de triage, plusieurs membres des communautés camerounaises doivent encore être identifiés ou triés et maintenus en isolement jusqu'à la construction d'un camp prévu dans la Mémé, district de Mora.<sup>36</sup>

En dépit des initiatives de sensibilisation des communautés, menées par les autorités administratives

27 Joan Tilouine et Ghalia Kadiri, « Pour le président du Niger, 'le terrorisme ne peut être vaincu seulement par les armes' », *Le Monde*, 31 janvier 2018.

28 Le centre est actuellement placé sous l'autorité d'un officier de la Gendarmerie nationale, assisté d'un représentant du ministère de la Justice. Le personnel est composé d'un psychologue, un professionnel de la santé, des spécialistes de la déradicalisation et un cadre de la Haute autorité à la consolidation de la paix au Niger. Pour en savoir plus sur la Haute Autorité à la consolidation de la paix au Niger, voir Haute autorité à la consolidation de la paix, « Actualités », 2016, <http://www.hacp-niger.org/>.

29 « Niger: reddition de combattants Boko Haram », BBC, 6 janvier 2017, <https://www.bbc.com/afrique/region-38527190>.

30 Pour en savoir plus, voir Nicolas Pinault, « Les repentis de Boko Haram du Niger », VOA Afrique, 17 avril 2017, <https://www.voafrique.com/a/les-repentis-de-boko-haram-au-niger/3814218.html>.

31 Aboubakar K. Lalo, « La déradicalisation en questions », Niger Diaspora, 30 janvier 2018, <https://nigerdiaspora.net/index.php/idees-et-opinions-nigerdiaspora/3101-la-deradicalisation-en-questions-par-aboubakar-k-lalo>.

32 Les juges nigériens, entretiens avec les auteurs, Diffa, octobre 2018.

33 Ibid.

34 PNUD, « Les besoins de réintégration des ex-otages de Boko Haram installés à Zamay, région de l'Extrême Nord du Cameroun, Maroua : Rapport du Groupe PVE », novembre 2018.

35 PNUD, « Les besoins de réintégration des ex-associés de Boko Haram installés dans huit communes de la région de l'Extrême Nord du Cameroun, Maroua », juillet-août 2018.

36 Le camp sera construit en 2019, suite à son inscription au budget de l'exercice 2019.

du Niger, plusieurs membres de la communauté de Goudoumaria doutent du succès des politiques de réintégration si une « cure totale n'est pas effectuée au préalable ». <sup>37</sup> La création du centre de Goudoumaria n'a été que très timidement accueillie par un petit groupe de résidents de N'gourti. Pendant les entretiens, des membres de ce groupe de résidents ont déclaré : « Ils ne sont pas de notre famille, pourquoi doit-on les amener ici ? ». <sup>38</sup> Ces propos traduisent une mobilisation du type « pas dans ma cour » <sup>39</sup> adoptée par une section de Goudoumaria qui considère les pensionnaires du centre comme des privilégiés, dans une région qui manque presque de tout. Selon un répondant, la politique de réintégration est perçue comme « une récompense accordée aux déserteurs de la secte ». <sup>40</sup> Pour le maire de Goudoumaria, au contraire, il s'agit d'une manne économique dont sa commune pourrait profiter en devenant « le socle de la paix ». <sup>41</sup> Les ex-associés eux-mêmes ne semblent pas accepter l'aide offerte par le gouvernement. Au cours des deux dernières années, le centre a accueilli des individus dont les besoins n'ont pas été entièrement satisfaits par les politiques de réintégration, ce qui traduit une véritable impasse.

## FLEXIBILITÉ ET AMBIVALENCE D'UNE APPROCHE COMMUNAUTAIRE

Plusieurs facteurs déterminent les approches communautaires de réintégration et de réconciliation dans la région du bassin du lac Tchad. Les circonstances entourant l'infiltration des communautés frontalières par les insurgés de Boko Haram, les attaques perpétrées contre les populations par leurs propres enfants, et la complicité présumée d'individus sont autant de facteurs conflictuels qui expliquent l'ambivalence des communautés face à la réintégration d'individus qu'ils peinent à qualifier de « repentis ». Ces circonstances ont motivé la recherche d'associés

de Boko Haram dans les villages, qui a été justifiée plus tard par des instructions administratives.

Au Niger, l'échec de la politique de dénonciation souligne l'importance de l'implication des communautés dans les politiques de stabilisation. Les racines sociétales de l'insurrection démontrent que l'implication des communautés dans les sphères institutionnelles accroît les opportunités de défection. D'après un juge de Diffa, « Boko Haram a profondément affecté toutes les communautés et il aurait été difficile de demander la condamnation à mort des retournés. À bien observer le mode opératoire des attaques ici, on constate que les communautés sont de mèche avec les insurgés. » <sup>42</sup> Un autre répondant a déclaré : « Les membres de Boko Haram ont encore leurs femmes dans le village, et ils viennent manger ici la nuit. Personne n'ose les dénoncer. Si vous le faites, ils vous tuent. Ils sont encore incrustés dans la société. La politique de dénonciation n'a pas marché, car les femmes ne les dénoncent pas. On ne dénonce pas un époux, un fils ou un frère. Cette guerre est compliquée parce qu'ils ont le peuple de leur côté. » <sup>43</sup>

Les nationaux, les étrangers, les résidents, les personnes déplacées et les migrants volontaires ou sous contrainte fréquentent les frontières juridiques, territoriales, historiques, traditionnelles, sociologiques et identitaires qui unissent et divisent la région du bassin du lac Tchad. Ces dynamiques compliquent les poursuites contre des individus spécifiques. Tandis que la longue tradition des solidarités interethniques se fige, les construits sociaux plus modernes sont en perpétuelle évolution. Ces relations sociales dynamiques peuvent renforcer la résilience des communautés confrontées au dilemme de la dénonciation des insurgés ou de la mobilisation des comités de vigilance contre eux. Cependant, ces communautés exercent une forme de solidarité avec leurs proches qui sont parfois enrôlés de force par l'organisation terroriste, ou qui se rétractent *manu militari* à la demande de l'État,

37 Gaël Cogné, « Dans l'est du Niger, un programme d'amnistie qui divise », Libération, 8 février 2017, [https://www.liberation.fr/planete/2017/02/08/dans-l-est-du-niger-un-programme-d-amnistie-qui-divise\\_1547256](https://www.liberation.fr/planete/2017/02/08/dans-l-est-du-niger-un-programme-d-amnistie-qui-divise_1547256).

38 Administrateurs, entretiens avec les auteurs, Diffa, octobre 2018.

39 Voir Claire Dupuy et Charlotte Halpern, « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *Revue française de science politique* 59, n° 4 (2009) : 701-722.

40 Administrateurs, entretiens avec les auteurs, Diffa, octobre 2018.

41 Cogné, « Dans l'est du Niger, un programme d'amnistie qui divise ».

42 Juge, entretiens avec les auteurs, Diffa, octobre 2018.

43 Universitaire, entretiens avec les auteurs, Diffa, octobre 2018.



comme ce fut le cas fin 2017 au Cameroun. Cette ambivalence était déjà évidente dans l'enquête menée sur les représentations de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans la région de l'Extrême Nord.<sup>44</sup>

Les leaders communautaires et locaux reçoivent un flux incessant d'exigences formulées par une multitude d'acteurs : l'armée, les autorités administratives, les travailleurs humanitaires. Un jour, un imam n'arrive pas à trouver une doctrine de la miséricorde pour l'appliquer à un meurtrier présumé ;<sup>45</sup> et le lendemain, la repentance du suspect est établie devant les autorités religieuses et traditionnelles.

Les membres des comités de vigilance des départements du Mayo Tsanaga et du Mayo Sava se demandent si leur propre sécurité a été prise en compte dans la décision de réintégrer des individus parmi lesquels figurent des personnes qu'ils reconnaissent comme ayant été complices de Boko Haram. Un répondant a déclaré : « Personne ne s'intéresse à notre sort. Qu'advient-il quand les soldats s'en iront ? ». De plus, d'aucuns contestent l'utilisation du terme « ex-otages », qu'ils considèrent comme un moyen de masquer les faits. L'évasion de certains ex-combattants du camp de la FMM à Mora renforce l'opinion des populations locales, qui les qualifient « d'individus mal intentionnés » qui viennent « espionner le camp et informer Boko Haram en échange de la protection et de la nourriture pour leurs familles. » L'un des leaders du comité de vigilance va encore plus loin, et prévient que si les organisations non gouvernementales (ONG) « continuent de dépenser d'énormes sommes d'argent pour aider des personnes qui ont coopéré avec Boko Haram sans en faire de même pour les victimes, nous serions frustrés. Grâce à nos relations de l'autre côté, nous finirons par savoir qui a fait quoi pendant son séjour chez Boko Haram. Les menteurs seront dénoncés. Ils devront alors être jugés et punis. Pour l'heure, les choses sont confuses. »

Parallèlement aux efforts de réintégration des ex-associés de Boko Haram, le sort des comités de

vigilance doit également être abordé le plus tôt possible dans la politique de DDR. Dans la mesure où ils sont armés de lames et d'armes de chasse de fabrication artisanale, leur désarmement semble poser moins de problèmes que leur contribution à la défense et à la sécurité du territoire, surtout dans un contexte où l'État regarde avec bienveillance ceux qui participent et persévèrent dans la lutte. Pour l'instant, au regard de l'environnement instable, ni l'État ni les communautés ne peuvent se passer des comités de vigilance dont l'efficacité dans la collecte du renseignement et la prévention des attaques est largement saluée. La gestion des comités de vigilance deviendra un obstacle majeur au moment de réintégrer les ex-combattants dans leurs communautés.

Méprisés par Boko Haram et parfois soupçonnés d'indolence par les autorités, les leaders traditionnels sont la clé de voûte des plans de gestion des crises communautaires. Toutefois, un équilibre doit être trouvé entre les priorités liées à la défense et la sécurité, la réhabilitation de la vie communautaire et la prévention des résurgences. Malgré les campagnes de sensibilisation, le renforcement des capacités de gestion de crises et les compétences relationnelles de l'administration, aucun manuel ou protocole formel n'a été élaboré pour accompagner le retour d'ex-associés dans leurs communautés. Au moins trois considérations méritent d'être mentionnées.

Premièrement, en attendant les réformes qui pourraient être apportées à la loi foncière de 1974<sup>46</sup> et à la loi de 1977 fixant le statut des chefs coutumiers<sup>47</sup> afin d'accorder des prérogatives supplémentaires à ces autorités et renforcer leurs capacités de riposte, les responsabilités des autorités judiciaires doivent être codifiées et renforcées pour mettre en place un système de surveillance communautaire. En outre, les juges des tribunaux coutumiers doivent maîtriser les règles, contrôler les mécanismes de conciliation et les pratiques équitables, et motiver leurs décisions dans le cadre des affaires d'héritage concernant les femmes et les enfants de leurs communautés.

44 Selon les répondants, les groupes djihadistes étaient des « bandits » (39,5 %), des « fanatiques illuminés » (18,4 %) et des « désespérés » (10,5 %). Les catégories « résistants » ou « sauveurs » étaient rarement cochées. Rapport sur l'insécurité et l'extrémisme violent au Cameroun, p. 22.

45 Ibid., p. 29.

46 Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier, [https://garoua.eregulations.org/media/ordonnance\\_fixant\\_regime\\_foncier\\_cameroun.pdf](https://garoua.eregulations.org/media/ordonnance_fixant_regime_foncier_cameroun.pdf).

47 Décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 portant l'organisation des chefferies traditionnelles, [http://www.grelevel.fr/index.php?option=com\\_phocadownload&view=category&download=52:loi-nd-200417-du-22-juillet-2004-dorientation-de-la-decentralisation&id=9:portant-sur-les-communes-et-regions&Itemid=116](http://www.grelevel.fr/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=52:loi-nd-200417-du-22-juillet-2004-dorientation-de-la-decentralisation&id=9:portant-sur-les-communes-et-regions&Itemid=116).

Deuxièmement, les étapes initiales des initiatives nationales de décentralisation mises en place par le gouvernement nécessitent le renforcement des responsabilités des communes sur les questions qui influencent la cohésion sociale. Par ailleurs, les plans communaux de développement doivent inclure une vision de la paix qui couvre, entre autres, le renforcement de la coexistence, la promotion du respect des droits de l'homme, l'éducation et l'intégration socio-professionnelle des marginalisés ; bref les sources locales de revendications. Il est également nécessaire de mettre en place des conseils municipaux dotés des ressources humaines nécessaires pour impulser le développement local.

Troisièmement, une synergie d'actions entre les communes et les autorités traditionnelles serait le meilleur moyen de garantir la durabilité des mécanismes locaux qui organisent les efforts de réconciliation, les initiatives de suivi et le développement socioéconomique. Les élites, les jeunes, les femmes et les associations corporatives régulent les divers aspects de la vie communautaire en comptant sur l'onction et l'autorité morale des chefs traditionnels et en exécutant leurs projets conformément aux priorités de développement local. Toutefois, cette coopération devrait s'étendre au-delà de l'implication parfois excessive des chefs traditionnels dans les conseils municipaux et les exécutifs communaux, afin de favoriser une répartition du travail qui permet aux leaders de jouer pleinement leur rôle de médiateurs, de représentants des identités collectives et de coordonnateurs de projets, tandis que la commune pourrait rester le lieu par excellence de la mise en œuvre des idées et de la recherche des opportunités. Lorsque les autorités traditionnelles (*lamido*) et les maires parlent le même langage, les communautés sont plus à même de réintégrer les ex-associés dans un cadre normalisé.

## LES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Outre les acteurs communautaires traditionnels, un accent doit être mis sur le rôle joué par les organisations internationales, non gouvernementales et communautaires. Ici aussi, il est difficile de distinguer

le principe de la réalité, d'identifier les bonnes pratiques et l'innovation et d'éviter la régionalisation et la localisation des réponses face aux logiques internationales, nationales et communautaires. La multitude d'activités et de fonds déterminés par les donateurs ne laisse qu'une faible marge de manœuvre aux agents d'exécution et aux populations confrontées à l'inefficacité des réponses nationales. Cette situation s'illustre par la présence systématique de biens offerts sur le marché local. Il en est de même de la prolifération des logos et emblèmes des organisations qui jonchent les camps de réfugiés, de personnes déplacées et d'ex-otages entre Zinder et Diffa au Niger, ou entre Zamay et Minawao au Cameroun. Leur dénominateur commun est la gestion de la crise et l'empressement de se remplacer mutuellement. L'on note cependant un changement des priorités vers la « stabilisation », alors que la sécurité n'est pas garantie ou que la normalisation n'a pas véritablement commencé. Il s'en suit un sentiment d'urgence qui déclenche une course effrénée aux indicateurs de succès, dont la portée et l'impact ne peuvent être mesurés qu'à petite échelle. Les populations égrainent leur chapelet de besoins et se satisfont de ce que leur offrent les acteurs non gouvernementaux, tandis que l'État est incapable de fournir le reste.

Aussi voit-on graviter autour des insuffisances politiques et administratives, une synergie d'initiatives humanitaires et communautaires que l'État accompagne plus qu'il ne dirige, faute de ressources et d'une sous-stratégie nationale globale de stabilisation. Cette relation place l'État dans une position de spectateur plutôt qu'acteur des approches qui doivent être mises en œuvre. Par conséquent, de nouveaux défis émergent dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale.

Les universités et les organisations de la société civile ont permis de créer un espace de dialogue politique sur cette question épineuse et de mettre en place une plateforme d'expression pour les acteurs qui sont souvent exclus du discours public.<sup>48</sup> Ces différents espaces ouvrent la voie à une gouvernance à plusieurs niveaux, qui permet de prendre en charge les ex-associés de Boko Haram en impliquant les acteurs

48 On peut citer, à titre d'exemple, l'atelier régional intitulé « Gestion des désengagés de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad » tenu à Maroua (Cameroun), du 14 au 16 février 2018. Cet atelier s'est largement inspiré de la conférence intitulée « Symposium international sur la déradicalisation des jeunes et la réintégration des repentis de Boko Haram », tenu à Diffa du 15 au 17 mai 2017. L'on pourrait aussi citer l'exemple de la formation des administrateurs organisée par le Global Center et l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) à l'ENAM du 3 au 7 décembre 2018 sur la bonne gouvernance et la lutte contre le terrorisme.

bilatéraux et multilatéraux, les ONG internationales, les institutions publiques indépendantes telles que la Haute autorité à la consolidation de la paix au Niger, et les organisations de la société civile entre autres, qui sont invitées à discuter avec les acteurs politiques, administratifs et universitaires sur les facteurs de la radicalisation et de l'extrémisme violent, et à trouver des réponses conjointes basées sur le contexte régional et les bonnes pratiques internationales.<sup>49</sup> La création de ces espaces a abouti à la mise en place d'outils de prise de décisions : le centre pour la paix et la sécurité civile, qui est chargé d'élaborer et de surveiller les indicateurs de paix dans la région du bassin du lac Tchad ; un institut international pour la paix, le dialogue et le développement logé à l'Université de Diffa ; et un réseau interuniversitaire chargé, avec la société civile, de la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation des jeunes.<sup>50</sup>

Tandis que des rapports de synthèse sont rédigés sur la dynamique des crises pour permettre aux universitaires de passer de la recherche pour la recherche à la recherche pour éclairer la prise de décision, les gouvernements ont partiellement ouvert l'accès à leurs archives afin de renforcer leur propre compréhension du phénomène du terrorisme, qu'ils ne peuvent pas véritablement cerner seuls. Les organisations de la société civile et les chercheurs comparent et harmonisent leurs lectures des dynamiques internes des communautés, qui muent très rapidement en fonction des directives étatiques, du fonctionnement des partenaires techniques et financiers et des circonstances locales.

Toutefois, l'évolution rapide des modèles de fonctionnement des organisations internationales et des bailleurs de fonds internationaux déstabilise de nombreux partenaires locaux de mise en œuvre, qui n'arrivent pas à tenir le rythme et à produire des résultats qualitatifs. Les concepts d'urgence, de résilience, de prévention de la radicalisation, d'extrémisme violent et de stabilisation se sont rapidement succédé au cours des quatre dernières années, forçant les ONG à adopter automatiquement de nouveaux concepts opérationnels sans les avoir vraiment compris, et sans avoir atteint les résultats précédents.

Même si les actions humanitaires ont abouti à des résultats concluants et que activités de subsistance ou à faible revenu ont été relancées au sein des groupes et communautés vulnérables, il convient de s'interroger sur les résultats obtenus par les mécanismes de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Les organisations locales et étrangères de la société civile présentent des lacunes. Dans les organisations locales de la société civile, la plupart des membres sont des diplômés du secondaire sans compétences d'analyse, d'interprétation ou de coaching psychologique des personnes en difficulté. Les organisations étrangères de la société civile, quant à elles, pèchent par une connaissance limitée des populations locales. Des questions peuvent être soulevées sur la capacité de ces organisations à créer un environnement humain et social susceptible de résister aux menaces sur la vie.

## RECOMMANDATIONS

Des défis multiples et divers s'opposent aux efforts d'établissement de la paix et de la réconciliation après une crise telle que celle causée par Boko Haram. Ces défis reflètent la complexité d'un nouveau phénomène difficile à traiter à l'aide des structures sociales et institutionnelles existantes, qui sont mal équipées pour faire des prédictions et mal préparées à intégrer rapidement les innovations. À la lumière des expériences du Niger et du Cameroun, les recommandations suivantes sont proposées.

Au niveau national, les décideurs doivent fixer des objectifs de stabilisation à long terme et définir des délais pour leur réalisation,

- en mobilisant des financements réguliers et pérennes pour l'ensemble du processus de stabilisation qui passe par la réintégration et la surveillance communautaire sous la supervision de l'État et des bailleurs de fonds internationaux ;
- en harmonisant le lexique et la législation régissant la lutte contre le terrorisme avec celui de la région et en adoptant une politique globale au niveau national ; et

49 Ministère nigérien de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Université de Diffa, « Symposium international sur la déradicalisation des jeunes et la réinsertion des repentis de Boko Haram : Rapport général », mai 2017, p. 3 (copie conservée par les auteurs).

50 Cellule Paix et Développement, Université de Diffa, « Plateforme régionale de promotion de la paix dans la région de l'Extrême-Nord » ; Cellule Paix et Développement, Université de Diffa, « Plateforme des centres d'études stratégiques dans le Bassin du Lac Tchad ».

- en créant un cadre dédié aux mécanismes, aux autorités et aux procédures spécifiques de prise en charge de tous les associés de Boko Haram grâce à une politique et des procédures uniformes et disponibles au public, qui clarifient les responsabilités des parties prenantes et garantissent une bonne répartition du travail entre elles.

Au niveau communautaire, les décideurs et les acteurs de développement doivent soutenir les autorités et les parties prenantes,

- en renforçant les capacités des autorités municipales et traditionnelles en matière de gouvernance communautaire, y compris pour l'identification et la gestion des priorités locales et des besoins de prévention et de résolution des conflits ;
- en renforçant l'implication des acteurs non gouvernementaux (société civile, leaders communautaires, personnalités religieuses et universitaires) dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de réintégration et des initiatives post-crise ;
- en élaborant une approche pour la démobilisation, l'indemnisation ou la réintégration des membres des comités de vigilance dans les systèmes de sécurité publics ou formels, ou en leur fournissant des voies d'épanouissement socioéconomique ; et

- en impliquant les membres des communautés dans les phases de triage grâce à de brèves sessions d'information, pour clarifier l'adhésion et les activités des ex-associés de Boko Haram.

La résilience des communautés est progressivement prise en compte. Le fait de les placer à l'avant-garde des efforts de réintégration peut renforcer l'efficacité des solutions étatiques. Il faut pour cela renforcer la coopération entre les États, les partenaires et les communautés, afin de combiner les principes universels de responsabilité et d'acceptabilité, les ressources matérielles et financières et les approches proactives pour répondre aux besoins de toutes les parties impliquées.

La voie que les États emprunteront pour s'assurer que les politiques nationales de prise en charge des ex-associés à Boko Haram instaurent la stabilité sans enfreindre les normes nationales et internationales relatives aux droits des victimes et aux exigences de présentation des rapports, est encore une question non réglée. Le retour d'un nombre plus élevé d'ex-associés, la détention des ex-combattants dans des centres spécialisés et le succès de leur réintégration dans les communautés porteront le sceau des compromis exigés par la realpolitik.



## AU SUJET DES AUTEURS

Saïbou Issa

Saïbou Issa est professeur d'université en histoire et études de sécurité, directeur de l'École normale supérieure et coordonnateur du Centre d'études sur la paix, la sécurité et l'intégration de l'Université de Maroua au Cameroun. Ses recherches portent essentiellement sur la criminalité, la coexistence et les dynamiques régionales dans la région du bassin du lac Tchad et en Afrique centrale.

Nadine Machikou

Nadine Machikou est professeure d'université, directrice du Centre d'études et de recherche en droit international et communautaire à l'Université de Yaoundé II, et directrice des séminaires à l'École supérieure internationale de guerre du Cameroun. Ses recherches s'intéressent à l'économie politique des réformes publiques, la gouvernance de la santé et les politiques environnementales. Ses travaux portent également sur la violence politique et la gestion communautaire des questions de sécurité, notamment dans la lutte contre la secte islamiste Boko Haram et la crise anglophone au Cameroun.

## REMERCIEMENTS

Le Global Center on Cooperative Security exprime sa gratitude au gouvernement norvégien pour sa contribution à ce document de politique. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du Global Center, de son Conseil consultatif ou du gouvernement norvégien.

CITATION SUGGÉRÉE : Saïbou Issa et Nadine Machikou, « Réintégration des ex-associés de Boko Haram : Perspectives de la région de l'Extrême Nord du Cameroun », Global Center on Cooperative Security, février 2019.

## AU SUJET DU GLOBAL CENTER

Le Global Center on Cooperative Security travaille avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile dans le but d'élaborer et mettre en œuvre des réponses globales et durables aux défis complexes qui menacent la sécurité internationale, à travers la recherche collaborative sur les politiques, une programmation sensible au contexte et le renforcement des capacités. Le Global Center collabore avec un réseau international d'experts, de praticiens et d'organisations partenaires pour promouvoir le renforcement des partenariats multilatéraux et mobiliser des acteurs-clés pour soutenir les politiques sécuritaires intégrées et inclusives aux niveaux national, régional et international.